

La Société pédagogique vaudoise : un interlocuteur important !

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Vous avez été élu-e au Grand Conseil vaudois et avez abordé une législature de 5 ans. La Société pédagogique vaudoise vous présente ses félicitations et se réjouit des contacts qu'elle ne manquera pas d'établir avec vous.

Comme l'indiquent ses statuts, la SPV *veille au progrès, à la promotion et à l'orientation pédagogique de l'école vaudoise en participant à son organisation*. Ainsi, c'est forte de ses 150 ans d'histoire et de ses plus de 3000 membres représentant l'ensemble des degrés du préscolaire, du primaire et du secondaire I ; ainsi que toutes les disciplines enseignées à l'école, que la SPV est devenue le partenaire incontournable du DFJC en ce qui concerne les questions scolaires.

Aujourd'hui, dans une approche d'accompagnement critique et dynamique des dossiers qui concernent l'école obligatoire, la SPV désire prolonger sa participation par un contact direct avec les élu-es du parlement vaudois. C'est le sens de la livraison de cette première *Lettre de la SPV aux députés vaudois-es*.

En tant qu'élu-e du peuple et garant-e d'un développement actif du canton, vous allez devoir aborder tout prochainement les débats relatifs à **l'exposé des motifs et projet de loi sur la Haute école pédagogique (HEP)**.

Après les tribulations qui ont suivi la création de cet institut de formation des enseignant-es vaudois-es, ce débat est de toute première importance. Alors que chacun s'accorde à reconnaître que tout se joue dans les premières années de l'école, vous trouverez au verso de cette livraison les arguments qui nous permettent d'affirmer que le projet de loi ne fait que reconduire une équation sans perspectives : « Petits élèves = petite formation pour petites maîtresses » !

L'avenir de l'école, des enseignant-es du primaire et – surtout – des élèves de ce canton est entre vos mains.

Dans ce contexte, nous souhaitons, Madame la Députée, Monsieur le Député, que vous ferez bon accueil à notre argumentation !

Le Comité cantonal de la SPV



La formation des maîtres ne doit pas être proportionnelle à la taille des élèves ... !

Primaire

3 ans de formation (bachelor) pour enseigner au primaire plus de 10 disciplines à des élèves de 4 à 13 ans, dans des classes hétérogènes !

Secondaire

Plus de 6 ans de formation (master) pour enseigner 2 à 3 disciplines à des élèves groupés par niveau de compétence !

La plupart des pays européens forment l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire (-2 à +9) au niveau "master". C'est le cas notamment des pays scandinaves. Et c'est l'un des facteurs qui expliquent les hautes performances des élèves de ces pays mises en lumière par les études internationales de type PISA.

En conséquence, dans le contexte de la libre circulation des personnes, en rester à un niveau *bachelor* pour les généralistes pénalise les Suisses et les Vaudois.

Ce sont dans les premières années de la scolarité que se joue l'essentiel de la réussite future des élèves et des jeunes : l'entrée dans les apprentissages, notamment la lecture, l'écriture et les mathématiques. De plus, la toujours plus grande multitude des cultures et des origines familiales et sociales nécessite de hautes performances, compétences et connaissances dans l'identification des difficultés et, dès lors, dans les attitudes professionnelles qui favorisent le meilleur apprentissage pour tous les élèves. Il ne suffit pas de proposer la différenciation de l'enseignement ; celle-ci nécessite une formation à de haut niveau.

Les attentes de l'institution sont toujours plus fortes dès les premiers degrés de l'école : l'apprentissage de deux langues étrangères et la volonté d'intégrer tous les enfants dans l'école ordinaire, volontés exprimées au niveau fédéral, en sont deux exemples parmi les plus éclairants.

Le fait de rendre l'école infantine obligatoire va donner aux généralistes de nouvelles responsabilités. Pour répondre à ces hautes exigences, les HEP proposent d'ailleurs dès maintenant des compléments d'études de niveau *master* aux généralistes.

La dichotomie de cursus de formation initiale proposée respectivement aux enseignants du préscolaire et du primaire ou du secondaire I enferme les premiers et ne permet pas le saut qualitatif nécessaire à une nouvelle reconnaissance sociale.

Au contraire : Jusqu'à récemment, il était possible aux généralistes d'entreprendre directement des études permettant d'enseigner au secondaire I (en VSO et VSG). Contrairement à ce que laisse entendre le projet de loi, cette ouverture n'est plus aussi grande : elle nécessitera des compléments académiques, dont la hauteur n'est, à ce jour pas connue. Cet état de fait démontre que le *bachelor* HEP (non reconnue par ailleurs comme une HES) n'est pas de même valeur qu'un *bachelor* académique.

Dans une société tertiaire hautement démocratique, un haut niveau de formation est requis pour l'ensemble des élèves. Pour répondre à cette exigence sociale et économique, l'élévation du niveau de formation de l'ensemble des enseignants de l'école obligatoire est la seule réponse possible aux défis posés. Certes, la proposition de la SPV dépasse les attentes minima de la CDIP, mais elle induit que le Canton de Vaud fasse œuvre de pionnier et ne participe pas au retard que prend la Confédération dans ce domaine. Le généraliste est un spécialiste de... l'enseignement général.

Dès lors, la SPV, comme l'indique par ailleurs la position du Syndicat des enseignants romands (SER), propose qu'il n'existe qu'un seul volume et niveau de formation pour les enseignants du primaire et du secondaire I et que, de manière concrète, les articles 47 et 48 du projet de loi soient fusionnés de la manière suivante :

Art. 47 modifié – Admission

Enseignement aux degrés préscolaire, primaire et secondaire I.

Sont admissibles à la formation menant à l'enseignement aux degrés préscolaire, primaire et secondaire I les titulaires d'un Bachelor d'une haute école.